



Formation présentielle

Devenir Sauveteur Secouriste du Travail

« Formation initiale »



INTER

1/ OBJECTIFS

- Acquérir les connaissances en matière de secourisme pour protéger ou secourir toute personne au sein de l'entreprise.
- Être capable d'intervenir sur un lieu d'accident, de secourir la victime et préparer l'arrivée des secours.
- Préparer à la qualification de Sauveteur Secouriste du Travail.

2/ PUBLIC CONCERNÉ : Personnel volontaire.

3/ LIEU : Le Forum à Andrézieux-Bouthéon.

4/ FORMATEUR : Formation assurée par une formatrice certifiée par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels/INRS.

5/ PRÉREQUIS : Informer la Médecine du Travail de sa formation SST conformément à l'article R4624-1 du code du travail.

6/ MOYENS PÉDAGOGIQUES

Exposés interactifs, mises en situation, démonstrations, études de cas, exercices pratiques d'apprentissage.
Feuille de présence signée en 1/2 journée.

7/ DURÉE : 14 heures de face à face pédagogique.

8/ TARIF : 250 € HT / personne (plateaux repas offerts)

9/ HORAIRES : 8h30 - 12h / 13h - 16h30.

10/ PROGRAMME conforme au référentiel de formation élaboré par l'INRS.

SITUER LE CADRE JURIDIQUE D'INTERVENTION

Connaître les éléments fixant le cadre juridique en entreprise et en dehors de l'entreprise.

Être capable de mobiliser ses connaissances juridiques.

SITUER SON RÔLE DE SST DANS LA PRÉVENTION

Appréhender les notions de base en matière de prévention

Identifier la nature et l'importance des AT et des MP.

Connaître l'articulation de son action avec les autres acteurs de prévention.

Appréhender les notions : danger, situation dangereuse...

Positionner son action dans l'organisation de la prévention en entreprise.

RÉALISER UNE PROTECTION ADAPTÉE

Connaître les mesures de protection dans le processus d'alerte aux populations.

Reconnaître les dangers (mécanique, électrique, incendie, explosion, asphyxie) menaçant la victime de l'accident et/ou de son environnement, sans s'exposer.

Supprimer, isoler le danger ou soustraire la victime du danger sans s'exposer soi-même.

METTRE EN OEUVRE SES COMPÉTENCES PROTECTRICES AU PROFIT D'ACTIONS DE PRÉVENTION

Repérer les situations dangereuses dans le cadre du travail.

Supprimer ou réduire, ou contribuer à supprimer ou réduire les situations dangereuses.

INFORMER LES PERSONNES DÉSIGNÉES DANS LE PLAN D'ORGANISATION DE LA PRÉVENTION

Identifier qui informer en fonction de l'organisation de la prévention en entreprise.

Définir les différents éléments, les transmettre à la personne identifiée.

EFFECTUER UNE ANALYSE DE MANIÈRE APPROPRIÉE

La victime saigne-t-elle abondamment ? s'étouffe-t-elle ? Répond-elle ? Respire-t-elle ? etc

ÊTRE CAPABLE D'ALERTE OU FAIRE ALERTER

Définir les différents éléments du message d'alerte. Identifier qui alerter et dans quel ordre.

Transmettre aux secours appelés ou à la personne choisie les éléments du message en respectant les consignes et favoriser l'arrivée des secours.

SECOURIR LES VICTIMES DE MANIÈRE APPROPRIÉE

Déterminer quelle action à effectuer, en fonction de l'état de la victime.

Mettre en œuvre l'action choisie en utilisant la technique préconisée. Vérifier l'atteinte et la persistance du résultat attendu et l'évolution de l'état de la victime jusqu'à la prise en charge par les secours spécialisés.

RISQUES SPÉCIFIQUES À L'ENTREPRISE

11/ NB DE PARTICIPANTS : groupe de 6 min à 8 max.

13/ INSCRIPTION : par mail ou téléphone.

12/ MODALITÉS D'ÉVALUATION

L'évaluation des acquis est effectuée par tests d'aptitudes. Les critères d'évaluation utilisés pour cette validation sont ceux définis par l'INRS, dans le référentiel de formation des SST. Délivrance d'un nouveau certificat de Sauveteur Secouriste du Travail, valable au maximum 24 mois après participation active à la formation et ayant satisfait à l'évaluation certificative de compétences SST. Sa validité est maintenue par le MAC SST-Formation de 7h tous les 2 ans. Dans le cas où le candidat ne peut mettre en œuvre, pour des raisons d'aptitudes physiques, l'ensemble des compétences attendues de la part d'un SST, il se verra délivrer une attestation de la formation.

14/ HANDICAP : Merci de contacter notre référent au 06 80 07 30 72 pour déterminer les adaptations nécessaires.



Groupement d'Employeurs PARTA'GE

Le Forum - 28, Rue Emile Reymond 42160 ANDRÉZIEUX-BOUTHÉON - Tel : 06 80 07 30 72

contact@partage-loire.fr / www.partage-loire.fr

Association Loi 1901 - Siret : 48345650500013 Code NAF : 7830Z N° Déclaration d'activité : 82 42 02432 42

N° habilitation INRS pour la conduite des formations SST : 1492081/2021/SST-01/O/06 par la CNH du 28/01/2021.